

La vie du monde dans la prière universelle

Par le P. Bruno Mary

Prêtre, délégué provincial et diocésain du service de PLS du diocèse de Lille

Le concile Vatican II a restauré l'*oratio fidelium*, la prière universelle¹. Cette prière est exigeante et nous connaissons les insuffisances fréquentes dans sa mise en œuvre. Insuffisances quant à la rédaction : trop longue, expression compliquée, insuffisance quant au fond : pour qui prions nous ? Quel est l'objet de notre prière ?

Comment la prière universelle peut-elle rejoindre d'une manière plus juste

« les joies, les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de notre temps , des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent qui sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ » ?²

Les cahiers d'intention

Il existe dans de nombreuses églises des cahiers d'intention : ils recueillent les cris de joie et de douleur des passants ainsi que des prières. Actuellement, pour accompagner la démarche Diaconia 2013, des « livres des fragilités et des merveilles » ont été déposés.

La plupart de ces textes sont rédigés par des baptisés. Les demandes sont majoritaires. Elles sont concrètes et touchantes : on prie pour la santé d'un proche, la réussite à un examen, un couple qui traverse des difficultés, la recherche d'un travail... Il y a aussi des remerciements. Ces paroles témoignent de la vie des hommes et de leur foi. Elles n'ont pas été écrites pour la prière universelle d'une assemblée dominicale. Il nous faut respecter l'intention de leurs auteurs. En général, nous ne pouvons pas les prier en état mais certaines peuvent nous inspirer.

La rédaction des intentions de prière

Rappelons-nous le but de la prière universelle (*PGMR* 55) : « Nourri par la parole de Dieu, le peuple supplie avec la prière universelle pour les besoins de toute l'Église et pour le salut du monde entier. »

Dans la rédaction, veillons à :

- généraliser les demandes particulières. Il convient de ne pas citer de noms de personnes. On peut ainsi reprendre la prière de personnes au chômage ou qui craignent pour leur emploi : « écoute aujourd'hui Seigneur, les personnes qui, dans notre paroisse, t'ont confié dans le cahier d'intentions, leur recherche de travail ou leur peur de l'avenir » ;

- tenir compte du calendrier liturgique. Au mois de novembre, on peut prier pour les personnes qui nous confient « leur souffrance après un deuil ».

Nous pouvons aussi inviter l'assemblée à prier pour sa conversion. Par exemple : « Que notre assemblée entende les appels de ceux qui se sont arrêtés un instant près de toi, Seigneur, et que ton Esprit leur donne le courage d'y répondre. »

¹ Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 53

² Vatican II, Constitution *Gaudium et Spes*, 1

Les intentions rédigées, il nous revient de les prier personnellement avant de les lire le dimanche.